
État des détenus dans les maisons de justice et d'arrêt du département de Paris au 13 nivôse an II, en annexe de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice et d'arrêt du département de Paris au 13 nivôse an II, en annexe de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 633;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38019_t1_0633_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

prenant c'est que tous nos postes extérieurs forcés, et quoique l'ennemi eût tous ses derrières libres, nous ne laissons pas de lui tuer 125 hommes que nous relevâmes dans les fossés, ainsi que 60 blessés dont presque tous à mort, 231 prisonniers que nous tenions dans cette caponnière furent, à huit heures et demie, montés dans le fort, ne voulant point ouvrir les portes qu'il ne fût grand jour, crainte de compromettre la sûreté de la place.

« Je désirerais, citoyens, que vous vissiez cette recrue, ils égalent au moins nos plus belles compagnies de grenadiers; quant à la taille, je n'ai jamais vu de plus beaux hommes rassemblés. On dit aussi que le duc de Braunschweig est inconsolable de cette perte. Il commandait, suivant les rapports, avec le général Hohenlo (*sic*) et le prince Louis, fils du prince Ferdinand. On assure que ce dernier a été dangereusement blessé, passé de suite dans une maison en ville, et, d'après ce rapport, je les fais faire une visite domiciliaire, mais sans aucun fruit.

« Des déserteurs qui nous sont arrivés depuis cette époque m'ont rapporté qu'entre ces 4,000 hommes il y avait un régiment de dragons et 8 bouches à feu, dont 2 obusiers escortés par 200 hommes d'infanterie à l'entour du château, et qu'une armée de 15,000 hommes, dans le cas où l'armée française nous apportât du secours, était en observation sur la hauteur du chemin qui va à Sarreguemines.

« J'ai déjà écrit au général de l'armée de la Moselle pour la translation de ces prisonniers dans l'intérieur, ainsi que des déserteurs que j'ai au nombre de 13 ou 14. Je suis un peu plus tranquille ce matin à ce sujet, vu que j'apprends qu'il arrive des troupes françaises sur Bitché.

« Je n'ai, citoyen, qu'un compte satisfaisant à vous rendre de ma petite garnison, elle s'est comportée, chacun en ce qui le regarde, en héros républicain; c'était à qui ferait mieux et montrerait le plus de courage. Les officiers, en général, ont tous fort bien servi, mais particulièrement les citoyens Augier et Reculard, capitaines et le citoyen Lafite, quartier-maître; ils méritent les plus grands éloges. Le citoyen Huet, chef dudit 2^e bataillon du Cher m'a fort secondé, ainsi que le citoyen Legrand, adjudant-major. Je demande pour eux aux représentants à qui je vous prie de communiquer ma lettre, qu'il soit fait mention qu'ils ont bien mérité de la patrie, ainsi que nos braves canoniers du 1^{er} régiment d'artillerie, tous leurs officiers, et particulièrement le capitaine Robert.

« J'oubliais le citoyen Beauchêne, commissaire des guerres qui sert son pays de sa plume et de son épée et qui s'est battu comme un héros.

« Notre perte a été très médiocre, elle se porte à 12 ou 13 hommes tués du bataillon, 20 prisonniers faits à l'hôpital et 3 canoniers. Parmi les prisonniers prussiens il y a 9 officiers, dont 1 ingénieur, ci-devant de la place, et de plus 3 chirurgiens.

« Je suis bien fraternellement, votre concitoyen.

« BARBA. »

III.

LETTE DES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE POLICE DE PARIS FAISANT CONNAÎTRE LE NOMBRE DES DÉTENUS DANS LES MAISONS DE JUSTICE ET D'ARRÊT DU DÉPARTEMENT (1).

Suit le texte de cette lettre d'après l'original qui existe aux Archives nationales (2).

« Commune de Paris, le trois (treize) nivôse de l'an deuxième de la République une et indivisible.

« Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du deux dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie	527
« Grande-Force	609
« Petite-Force	282
« Sainte-Pélagie	528
« Madelonnettes	242
« Abbaye	139
« Bicêtre	750
« A la Salpêtrière	373
« Chambres d'arrêt à la Mairie	92
« Luxembourg	390
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe	345
« Les Capucines, faubourg Saint-Antoine	72
« Réfectoire de l'Abbaye	67
« Les Anglaises, rue Saint-Victor	113
« Les Anglaises, rue de Lourcine	68
« Les Carmes, rue de Vaugirard	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine	43
« Ecossais, rue des Fossés-Saint-Victor	81
« Saint-Lazare, faubourg Saint-Lazare	
« Maison Escourbiae, rue Saint-Antoine	21
« Belhomme, rue Charonne, n ^o 70	41

« Total général

4,525

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« MICHEL; BAUDRAIS. »

(1) La lettre des administrateurs du département de police de Paris n'est pas mentionnée au procès verbal de la séance du 14 nivôse; mais en marge de l'original qui existe aux Archives nationales on lit la note suivante: « Inserliou au Bulletin, le 14 nivôse, deuxième année républicaine. »

(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 885, pièce 1.